

**DECLARATION SUR LES NEGOCIATIONS DES ACCORDS
DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE)**

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre deuxième session ordinaire à Maputo (Mozambique), du 10 au 12 juillet 2003 ;

AYANT EXAMINE le Rapport du Sous-Comité ministériel sur le Commerce du Comité technique spécialisé chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration, la Déclaration de Maurice sur la préparation des négociations des APE et le Rapport de la troisième session ordinaire du Conseil exécutif sur la question ;

REAFFIRMANT notre détermination à relever les défis multiformes auxquels notre continent et nos peuples se trouvent confrontés du fait des changements politiques, économiques et sociaux en cours dans le monde ;

DETERMINE à promouvoir et à défendre les positions africaines communes sur les questions revêtant un intérêt pour notre continent et nos peuples ;

PREOCCUPES par la lenteur des progrès dans la phase I des négociations des APE et par la persistance de divergences de vues entre l'UE et les ACP dans le cadre des préparatifs pour le lancement de la phase II des négociations prévues pour septembre 2003 et des préparatifs en cours ;

CONSTATANT QUE certaines communautés économiques régionales ont indiqué à l'Union européenne qu'elles étaient disposées à négocier les APE dès septembre 2003 ;

CONSCIENTS des diverses activités entreprises par certains Etats membres au sein des communautés économiques régionales dans le cadre de la préparation de la phase II des négociations :

1. **REAFFIRMONS** les lignes directrices pour les négociations des APE et la nécessité de préserver l'unité et la solidarité du groupe ;
2. **APPROUVONS** la Déclaration de Maurice sur la préparation des négociations des APE et le rapport de la troisième session du Conseil exécutif sur la question ;
3. **DEPLORONS** l'impasse et l'absence de progrès qui ont marqué la phase I des négociations des APE et **lançons un appel** pour l'accélération du processus des négociations ;
4. **REITERONS** la nécessité d'accélérer le processus de négociations ACP-UE afin d'aboutir à un accord couvrant les principes et les objectifs ainsi que les questions d'intérêt commun, tel que stipulé dans les lignes directrices ;
5. **REAFFIRMONS EN OUTRE** l'unité et la solidarité de l'Afrique pendant toute la durée des négociations des APE ;
6. **REITERONS** en outre que la dimension du développement doit être traitée de manière adéquate durant les négociations, et que l'accent doit être mis sur la nécessité d'assurer des ressources supplémentaires pour éliminer les contraintes liées à la production, à l'approvisionnement et au commerce ;
7. **DEMANDONS** aux négociateurs africains de veiller à ce que les APE soient compatibles avec les objectifs et principes énoncés dans l'Acte constitutif, le Traité d'Abuja et le Programme de l'Union africaine-le NEPAD ;

8. **DONNONS MANDAT** à la Commission de coordonner, contrôler et harmoniser les efforts des CER et des Etats membres concernés lors des négociations des APE avec l'UE et de mettre en place un mécanisme approprié de coopération et de coordination entre le Comité des représentants permanents (COREP) à Addis-Abeba, les Groupes africains des Ambassadeurs et les négociateurs à Bruxelles et à Genève ainsi qu'avec les capitales concernées des Etats membres ;

9. **EXHORTONS** tous les Etats membres de l'Union africaine et de l'UE à renforcer leur coopération au sein de l'OMC pour garantir dans cette organisation l'adoption de règles visant la promotion du développement durable des Etats africains/ ACP, contribuer à l'élimination de la pauvreté, et faciliter l'intégration harmonieuse des pays africains dans l'économie mondiale en tenant compte de leurs choix politiques et de leurs priorités de développement afin de permettre à notre continent de faire face aux défis de la mondialisation ;

10. **DEMANDONS PAR AILLEURS** à la Commission d'œuvrer à la création d'un Mécanisme conjoint de suivi UA/UE comprenant les divers groupes également de négociateurs régionaux africains / CER en vue de :
 - a) superviser l'ensemble du processus des APE ;
 - b) faciliter la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale dans le cadre de l'Accord ACP/UE de Cotonou, le neuvième FED, y compris les programmes de renforcement des capacités ; et
 - c) assurer la cohérence de ces programmes avec les priorités et objectifs de l'Union africaine.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2003

Declaration on the Economic Partnership Agreement (EPA) Negotiations

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/328>

Downloaded from African Union Common Repository